



Assemblée générale

Distr. limitée
16 décembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 21 a) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par l'Organisation des Nations Unies, y compris
l'assistance économique spéciale : renforcement
de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence
fournie par l'Organisation des Nations Unies**

**Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Belize,
Bosnie-Herzégovine, Canada, Chili, Chypre, Danemark, Égypte, Espagne,
États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Inde, Irlande,
Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco,
Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée,
République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie, Yougoslavie et Zambie : projet de résolution**

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence
fournie par l'Organisation des Nations Unies**

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

**Brésil, Croatie, Équateur, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine,
Hongrie, Lesotho, Madagascar, Népal, Nicaragua, République de Moldova,
République-Unie de Tanzanie, Roumanie et Sénégal**

